



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08-07/2026

Séance du lundi 20 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

Convocation : Le 13 juillet 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 21
- pouvoirs : 5 - votants : 26

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Yves VANHELMON, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Claude RICHARD, Guénaële GLABAY, David FLANDIN, Isabelle BASSET, Michel METRAL-BOFFOD, Martine POINTET, Didier VALLÉE, Pierre-André VILLENEUVE, Stéphane GODEUX, Sébastien DOMENJOD, Aude FERASIN, Séverine PARIS, François-Xavier RITZ, Olivia COSTA-HAMEZ, Gabin BARAN, Emile BOT, Cyrille MAGNIEN, Philippe HÉMARD

ABSENTS EXCUSES : Christina MALAPLATE, Nuanchan DUCROCQ, Marie-Laure MELCKMANS, Marie GENOT, Caroline MORRONGIELLO

ABSENTS : Cindy SANCHEZ-DIAZ

POUVOIRS :

Christina MALAPLATE a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Nuanchan DUCROCQ a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
Marie GENOT a donné pouvoir à Martine POINTET
Marie-Laure MELCKMANS a donné pouvoir à David FLANDIN
Caroline MORRONGIELLO a donné pouvoir à Cyrille MAGNIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Gabin BARAN

Objet :

Convention de partenariat avec l'Association Sportive du Lac Bleu

Année scolaire 2026 – 2027

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par une délibération n° 10-07 / 2025 en date du 21 juillet 2025, le Conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association Sportive du Lac Bleu pour animer le temps méridien.

Ces activités sont très appréciées des enfants. Il est donc proposé au Conseil municipal de signer une nouvelle convention de partenariat avec cette association pour l'année scolaire 2026 – 2027. Ce partenariat prend la forme d'une prestation de service.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention avec l'association sportive « Le Lac Bleu » pour l'année scolaire 2026-2027,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée aux affaires scolaires, à signer la convention de partenariat avec l'AS Lac Bleu pour l'année 2026-2027 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2026 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée aux affaires scolaires, de l'exécution de la présente délibération.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Gabin BARAN

